

Inscription à la sortie cirque du samedi 24 mai 2025

Pour valider votre inscription, veuillez compléter les parties blanches de cette feuille et la déposer à l'accueil de la Mairie avant le mercredi 21 mai 2025, accompagné d'un règlement de 9 € (chèque à l'ordre de l'OMSCAL)

INSCRIPTION N°		RÈGLEMENT DE 9 EUROS	
Nom et prénom de l'enfant		Date de naissance	
Santé du jeune			
Eléments importants concernant la santé du jeune à porter à connaissance des adultes encadrants la sortie			
Aucun médicament n'est autorisé sans ordonnance et accord préalable des encadrants			
Coordonnées en cas d'urgence			
Adresse de l'enfant (lors de la sortie le 24 mai 2025)			
Numéro de téléphone 1	Numéro de téléphone 2	Numéro de téléphone 3	
Adresse mail pour l'envoi d'informations			
Adresse mail pour recevoir les dernières informations avant la sortie et éventuellement quelques photos après la sortie			
Lieux de rendez-vous et retour (aux mêmes endroits sauf indication contraire)			
Le jeune sera présent au rendez-vous place du général Gauvin à Loechlé à 12h30.			
Le jeune sera présent au rendez-vous à la maison du patrimoine de Kembs village à 12h45.			
J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison à la sortie du bus à l'arrivée.			
J'ai bien noté que la ponctualité est exigée et qu'aucun jeune ne sera attendu après l'horaire de départ fixé. Aucun remboursement ne sera possible en cas de non présence au rendez-vous.			
Autorisation à l'intérieur du chapiteau			
J'autorise mon enfant à se déplacer en groupe de jeunes, sans adultes, sous le chapiteau pour aller aux toilettes ou pour acheter les produits proposés à la vente lors de l'entracte.			
Autorisation de publication de photographie			
J'autorise la publication de photographies sur lesquelles apparaît mon enfant par mail aux participants de la sortie qui auraient laissés leurs coordonnées.			
J'autorise la publication de photographies par la Commune de Kembs sur lesquelles apparaît mon enfant (site internet et Facebook de la Commune, p'tit lien, presse locale, etc.).			
Conditions de la sortie			
Une participation de 9 € aux frais de la sortie est demandée lors de l'inscription.			
Un adulte pour dix enfants encadrera la sortie.			
Les adultes ne seraient être tenus pour responsable en cas de perte, de vol d'objets de valeur ou d'argent de poche.			
Autorisation parentale			
Après avoir été informé des modalités de la sortie cirque organisée par le C.M.J. et la Commune de Kembs, j'autorise mon enfant à participer à celle-ci.			
J'atteste que mon enfant est couvert par une assurance en responsabilité civile et individuelle accident corporel.			
J'autorise le responsable de la sortie à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de problème concernant la santé de mon enfant.			
Nom et prénom d'un responsable légal		Signature (valable pour tout le document)	